

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1338 (Rect)

présenté par
Mme Bello

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« et à l'article D. 684-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte-tenu de la portée nationale du Conseil supérieur d'orientation, il convient de tenir compte des spécificités des Outre-mer en prévoyant la représentation de l'ODEADOM.